



CANADA

TREATY SERIES 1955 No. 34 RECUEIL DES TRAITÉS

COMMERCE

Exchange of Notes between CANADA and the UNION OF SOUTH AFRICA

Signed at Cape Town January 20 and March 21, 1955

In force April 1, 1955

COMMERCE

Échange de Notes entre le CANADA et l'UNION SUD-AFRICAINE

Signé au Cap les 20 janvier et 21 mars 1955

En vigueur le 1^{er} avril 1955

32 756 668

32 756 669

b 1634756

ROGER DUHAMEL, F.R.S.C.
Queen's Printer and
Controller of Stationery

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c.
Imprimeur de la Reine et
Contrôleur de la Papeterie

Ottawa, 1961

b 1634768

Price-Prix: 25 cents

81330-3-1

No.-N° E3-55/34

CANADA



**EXCHANGE OF NOTES (January 20 and March 21, 1955) BETWEEN CANADA AND
THE UNION OF SOUTH AFRICA REGARDING THE TEMPORARY SUSPENSION
OF THE MARGIN OF PREFERENCE ON WOOL**

I

*The High Commissioner for Canada at Cape Town to the Secretary for External
Affairs of the Union of South Africa*

**OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR CANADA
CAPE TOWN**

January 20, 1955

SIR,

I have the honour to refer to your Note dated 5th March, 1954⁽¹⁾, by which the Union Government agreed with the Government of Canada to the temporary suspension of the margin of preference on wool guaranteed to the Union by virtue of the Trade Agreement concluded between the Union and Canada Governments at Ottawa on 20th August 1932⁽²⁾.

I am instructed to ascertain if the Government of the Union of South Africa will be prepared to waive temporarily the margin of preference on wool, not further advanced than scoured, for a further period of one year ending not later than 31st March, 1956.

If the Union Government agrees to this request, I should suggest that your reply, together with this Note, may be regarded as constituting an Agreement between our two Governments on this matter, with effect from 1st April, 1955.

I have the honour to be, Sir, your obedient Servant,

E. W. T. GILL

High Commissioner for Canada

The Secretary for External Affairs

75 Parliament Street

Cape Town

⁽¹⁾ Canada Treaty Series 1954, No. 16.

⁽²⁾ Canada Treaty Series 1933, No. 4.

(Traduction)

**ÉCHANGE DE NOTES (les 20 janvier et 21 mars 1955) ENTRE LE CANADA ET
L'UNION SUD-AFRICAINE RELATIF À LA SUSPENSION TEMPORAIRE DE LA
MARGE DE PRÉFÉRENCE SUR LES LAINES**

I

*Le Haut-Commissaire du Canada au Cap au secrétaire des Affaires extérieures
de l'Union Sud-Africaine*

**HAUT-COMMISSARIAT DU CANADA
LE CAP**

Le 20 janvier 1955.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

J'ai l'honneur de me référer à votre note en date du 5 mars 1954⁽¹⁾, aux termes de laquelle le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine est convenu avec le Gouvernement du Canada de suspendre, à titre temporaire, l'application de la marge de préférence sur les laines, qui avait été garantie à l'Union en vertu de l'Accord commercial conclu à Ottawa entre le Gouvernement de l'Union et le Gouvernement canadien, le 20 août 1932.⁽²⁾

Mon Gouvernement m'a chargé de demander au Gouvernement de l'Union Sud-Africaine s'il serait disposé à renoncer temporairement, pour une nouvelle période d'un an devant prendre fin au plus tard le 31 mars 1956, à la marge de préférence sur la laine n'ayant subi d'autre traitement que le dessuintage.

Si le Gouvernement de l'Union veut bien donner suite à la présente demande, je suggère que votre réponse et la présente note soient considérées comme constituant entre nos deux Gouvernements un accord en la matière qui prendra effet à compter du 1^{er} avril 1955.

Veuillez agréer, etc.

E. W. T. GILL

Haut-Commissaire du Canada.

Monsieur le secrétaire des Affaires extérieures
75 Parliament Street
Le Cap

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1954 n° 16.

⁽²⁾ Recueil des Traités 1933 n° 4.

II

The Secretary for External Affairs of the Union of South Africa to the High Commissioner for Canada at Cape Town

10/1/39

UNION OF SOUTH AFRICA
DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

21st March, 1955

YOUR EXCELLENCY,

I have the honour to acknowledge the receipt of your Note of 20th January, 1955, reading as follows:—

[See note I]

I have the honour to confirm that the proposals outlined above are acceptable to the Union Government, and that your Note and this reply thereto shall be regarded as constituting an Agreement between our two Governments.

I have the honour to be

Your Excellency's obedient Servant,

D. D. FORSYTH

Secretary for External Affairs

His Excellency Mr. E. W. T. Gill
High Commissioner for Canada
Cape Town

E. W. T. GILL
High Commissioner for Canada
Cape Town

Monsieur le secrétaire des Affaires extérieures
75 Parliament Street
Le Cap

10
Mo
19
pr
et
no

So
Ha
Le

II

*Le secrétaire des Affaires extérieures de l'Union Sud-Africaine au
Haut-Commissaire du Canada au Cap*

10/1/39

UNION SUD-AFRICAINE
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le 21 mars 1955

MONSIEUR LE HAUT-COMMISSAIRE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note en date du 20 janvier 1955 dont la teneur suit:

[Voir note I]

J'ai l'honneur de confirmer que les propositions énoncées dans la note précitée rencontrent l'agrément du Gouvernement de l'Union et que ladite note et la présente réponse seront considérées comme constituant un accord entre nos deux Gouvernements.

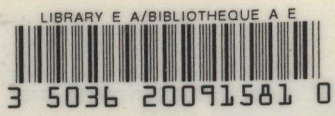
Veillez agréer, etc.

D. D. FORSYTH

Secrétaire des Affaires extérieures

Son Excellence Monsieur E. W. T. Gill
Haut-Commissaire du Canada
Le Cap

1055 N. 34



LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E

93/1/01

10/139

UNION SUB-AFRICAIN
MINISTRE DES AFFAIRES EXTERIEURES

Le 21 mars 1955
EXCELLENCE

1955, March 21st

MONSIEUR LE HAUT-COMMISSAIRE

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note de votre note en date du 20 janvier 1955 dont la teneur suit:

[Notes]

Les propositions énoncées dans la note précitée par le Gouvernement de l'Union et que jadis note et la présente réponse sont considérées comme constituant un accord entre nos deux Gouvernements.

Je vous en remercie et vous prie d'agréer, Monsieur le Haut-Commissaire, l'assurance de ma haute considération.

D. D. FORSYTH

D. D. FORSYTH

Secrétaire des Affaires extérieures
His Excellency Mr. E. W. T. Gill
High Commissioner for Canada
Cape Town

Secretary for External Affairs
Son Excellence Monsieur E. W. T. Gill
Haut-Commissaire du Canada
Le Cap



CANADA

TREATTI COMMERCIALI CON L'UNIONE DEI TRAITÉS

COMMERCE

Echange de Notes entre le Canada
et l'Union SUB-ASAÏANIQUE

Signé à Ottawa le 13 septembre et le 26 octobre 1953

En vigueur le 1^{er} avril 1955

COMMERCE

Echange de Notes entre le Canada
et l'Union SUB-ASAÏANIQUE

Signé à Ottawa le 13 septembre et le 26 octobre 1953

En vigueur le 1^{er} avril 1955

32 75 689

53 75 689

61634/103

Ministère des Affaires
Étrangères
Ottawa

Ministère des Affaires
Étrangères de la Reine et
Général de la Population
Ottawa

638075X

